

Image not found or type unknown



Attribution d'une avs ou evs

Par **tara62**, le **31/01/2011** à **15:31**

Bonjour, j'ai une petite fille de 4 et demi qui a eu droit à l'attribution d'une assistance de vie scolaire pour l'aider au quotidien dans le milieu scolaire. Cette attribution a été obtenue pour le début de l'année scolaire nous sommes aujourd'hui en février et nous n'avons toujours personne qui soit avec mon enfant pour son développement. Comment faire valoir mon droit et surtout que l'académie suive la loi de 2005 et mette à disposition une personne pour ma fille?